



Le indical

Le SYNEP CFE-CGC a mis sur son site un  
« **exprimez-vous** »  
à la disposition des enseignants et autres acteurs  
du système éducatif afin de recueillir leurs avis,  
propositions...

*Réactions et communiqués 2017*

---



**CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DE L'ENCADREMENT - CGC**  
COMMUNIQUÉS DE PRESSE

## **Formation professionnelle : début d'un chantier titanesque**

La première réunion de négociation sur la formation professionnelle a permis de valider la méthodologie de travail et d'échanger sur la philosophie du compte de développement personnel.

La CFE-CGC se réjouit que les différents acteurs aient à peu près la même vue sur :

- Les capacités de ce futur compte (choix individuel, partie mutualisée pour permettre des reconversions, possibilité d'abondements...et que l'unité de stockage ne soit pas l'euro).
- L'accompagnement dont l'accès doit rester gratuit pour tous les actifs et implémenté de façon territoriale.

Il apparaît aussi clairement que les moments conflictuels ou de divergence apparaîtront à partir de mi-janvier lorsque les partenaires sociaux entameront les deuxièmes réunions sur les différents sujets abordés.

Des différences d'ambition et donc de financement, voire d'implémentation pourraient se révéler.

Cette réunion a permis aussi de montrer que la question d'universalité des publics pose la question du cadre pour échanger avec les différents financeurs. Cela est particulièrement prégnant sur le conseil en évolution professionnelle mais également sur le compte personnel de développement (ex CPF). Il est urgent de trouver une solution pour être en capacité d'avancer concrètement avec toutes les parties prenantes.

Enfin pour la CFE-CGC, la nouvelle architecture ainsi que les possibilités d'utilisation devront permettre d'utiliser les nouvelles technologies dans un cadre structuré et pertinent qui permette à tous les actifs d'être acteurs de leur parcours professionnel en toute sécurité.

Le 27 novembre 2017

---

**SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE**

Maison de la CFE-CGC 63 Rue du Rocher 75008 PARIS

tél. : 01 55 30 13 19 – Site : [www.synep.org](http://www.synep.org) – Courriel : [synep@synep.org](mailto:synep@synep.org)



Le indical

Le SYNEP CFE-CGC a mis sur son site un  
« **exprimez-vous** »  
à la disposition des enseignants et autres acteurs  
du système éducatif afin de recueillir leurs avis,  
propositions...

*Réactions et communiqués 2017*

---



**CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DE L'ENCADREMENT - CGC**  
COMMUNIQUÉS DE PRESSE

## La preuve !

L'accord conclu cette nuit entre le patronat du transport et l'ensemble des organisations syndicales du secteur apporte la preuve éclatante de la nocivité sociale et économique des ordonnances travail.

En effet, en s'interdisant de déroger aux accords de branche sur les éléments de rémunération, les signataires décident unanimement de préserver les niveaux de salaires et ainsi d'empêcher la concurrence déloyale par le dumping social.

Ils démontrent, de fait, que la possibilité de déroger aux normes conventionnelles de salaires, ouverte par les ordonnances "travail" est une invitation à baisser les salaires sous les contraintes de marché. Le gouvernement peut multiplier les explications obscures ou alambiquées pour justifier son recul sur le secteur des transports, c'est bien "l'esprit" de précarité et de flexibilité de sa loi qui est battu en brèche.

La CFE-CGC se réjouit de cet accord et félicite les partenaires sociaux du secteur des transports pour leur maturité et leur sens des responsabilités.

La CFE-CGC espère que forts de cet exemple bienvenu, d'autres secteurs sauront vite se mettre à l'abri du désordre social que les ordonnances travail organisent.

Le 5 octobre 2017

---

**SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE**

Maison de la CFE-CGC 63 Rue du Rocher 75008 PARIS  
tél. : 01 55 30 13 19 – Site : [www.synep.org](http://www.synep.org) – Courriel : [synep@synep.org](mailto:synep@synep.org)



Le ndical

Le SYNEP CFE-CGC a mis sur son site un  
« **exprimez-vous** »  
à la disposition des enseignants et autres acteurs  
du système éducatif afin de recueillir leurs avis,  
propositions...

Réactions et communiqués 2017

---



## Préavis de Grève pour le MARDI 10 OCTOBRE

Paris, le 29 septembre 2017

Monsieur le Premier Ministre,

Depuis l'arrivée du nouveau gouvernement, les mesures négatives s'accumulent pour les **agent.e.s** de la Fonction publique : gel de la valeur du point d'indice, rétablissement de la journée de carence, perspective de 120.000 suppressions d'emplois sur les 3 versants de la Fonction publique, hausse de la CSG, pour ne citer que quelques exemples.

Ainsi, toutes ces mesures vont impacter fortement et négativement le pouvoir d'achat de plus de 5,4 millions **d'agent.e.s public.que.s** et fragilisent les services publics rendus aux usagers. C'est inacceptable.

C'est totalement injuste pour les **agent.e.s**, et c'est totalement inefficace pour une Fonction publique de moins en moins attractive dans de nombreux secteurs. Ces mesures ne contribuent en rien à l'amélioration de la qualité des services publics, services publics au sujet desquels nos organisations syndicales rappellent leur demande d'un débat de fond sur ses missions, s'appuyant sur le bilan des réformes déjà engagées. Enfin, nos organisations rappellent leur attachement au Code des pensions civiles et militaires et seront très vigilantes sur la future réforme des retraites annoncée pour l'ensemble des **agent.e.s public.que.s**.

**C'est pour faire entendre ces profonds désaccords que les organisations syndicales signataires appellent toutes et tous les **agent.e.s** à la grève, aux manifestations ou rassemblements (selon des modalités définies par les différents secteurs) pour se mobiliser le MARDI 10 OCTOBRE PROCHAIN et déposent en conséquence un préavis de grève pour cette journée.**

**Ce préavis couvre l'ensemble des personnels, tous statuts confondus, relevant du champ de syndicalisation de nos 9 organisations syndicales.**

Nous restons bien entendu disponibles pour l'ouverture d'une véritable négociation salariale qui aboutisse à une réelle reconnaissance du travail, des missions et de l'engagement professionnel des **agent.e.s**, par une augmentation du pouvoir d'achat et la revalorisation des carrières, le non rétablissement de la journée de carence et les moyens nécessaires pour permettre aux **agent.e.s** d'exercer leurs missions de services publics dans le cadre de ce préavis.

Soyez assuré, Monsieur le Premier Ministre, de notre respectueuse considération.

---

**SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE**

Maison de la CFE-CGC 63 Rue du Rocher 75008 PARIS

tél. : 01 55 30 13 19 – Site : [www.synep.org](http://www.synep.org) – Courriel : [synep@synep.org](mailto:synep@synep.org)



Le ndical

Le SYNEP CFE-CGC a mis sur son site un  
« **exprimez-vous** »  
à la disposition des enseignants et autres acteurs  
du système éducatif afin de recueillir leurs avis,  
propositions...

*Réactions et communiqués 2017*

---

## **Délibération du comité directeur de la CFE-CGC du 25 septembre 2017**

Réuni ce jour, le 25 septembre 2017, le comité directeur de la CFE-CGC adopte la délibération suivante : les ordonnances travail font peser un risque grave sur la situation des salariés.

Elles facilitent la précarisation et la destruction des emplois et créent les conditions de la dégradation des conditions de travail. Par son déséquilibre en faveur d'une flexibilité incontrôlée, cette loi marque un recul sans précédent qui n'aura aucun impact positif sur l'emploi et l'économie.

La surdité du gouvernement est alarmante et augure mal de la suite des évènements.

Refusant de rester passive sauf à se sentir complice de la dégradation de la situation, la CFE-CGC appelle à un mouvement unitaire et invite l'ensemble des centrales syndicales à réagir selon des modalités dont elles définiront ensemble la nature et la date.

---

**SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE**

Maison de la CFE-CGC 63 Rue du Rocher 75008 PARIS

tél. : 01 55 30 13 19 – Site : [www.synep.org](http://www.synep.org) – Courriel : [synep@synep.org](mailto:synep@synep.org)



Le ndical

Le SYNEP CFE-CGC a mis sur son site un  
« **exprimez-vous** »  
à la disposition des enseignants et autres acteurs  
du système éducatif afin de recueillir leurs avis,  
propositions...

*Réactions et communiqués 2017*

---

## **Communiqué de presse CFE-CGC. Ordonnances droit du travail** 5 septembre 2017

Rendu public le jeudi 31 août, le contenu détaillé des ordonnances confirme les pires craintes que l'on pouvait avoir sur l'ampleur et la violence de l'attaque du gouvernement contre le droit du travail.

Au-delà de ce qui était connu ou attendu, la CFE-CGC continue d'examiner point par point ce que révèle ce texte de 160 pages, en s'interrogeant sur la logique qui consiste à prétendre soutenir l'emploi en renforçant les moyens de le détruire. Clarifiant ses intentions, le gouvernement assouplit partout les règles relatives au licenciement qu'il soit individuel ou collectif, de nature économique ou non. Pire : il renvoie à la charge du salarié le moyen de garantir ses droits contre les abus.

La fusion forcée des instances représentatives du personnel contre la volonté des acteurs de l'entreprise et les moyens entravés du recours à l'expertise symbolisent, pour la CFE-CGC, l'aveu ultime de la vraie cible poursuivie par le projet de loi : l'affaiblissement des corps intermédiaires.

Des avancées sur la reconnaissance de la discrimination syndicale, la prise en compte des parcours syndicaux ou encore l'accès au télétravail n'équilibrent en rien la perspective de diminution des moyens donnés pour un dialogue social constructif et durable.

La CFE-CGC ne s'associe pas au mouvement du 12 septembre initié unilatéralement avant l'été, Elle appelle l'ensemble des organisations syndicales à se rapprocher pour partager leurs évaluations sur les risques que ce projet de loi fait peser sur les salariés et sur l'économie. C'est dans ce cadre que le comité directeur confédéral de la CFE-CGC a réaffirmé la nécessité de travailler ensemble à des moyens d'action et de communication unitaires, au-delà des spécificités que chacun reflète de la diversité et de la force de notre modèle social.

La CFE-CGC est en prise permanente avec la « réalité de terrain » que le gouvernement nous objecte à l'appui de son projet. C'est l'ensemble des sections syndicales CFE-CGC qui témoignent de la difficulté du quotidien et des craintes pour l'avenir. C'est avec ses sections syndicales, avec ses fédérations rassemblées que la CFE-CGC continuera son devoir d'informer l'opinion sur les risques de désordre social que fait peser ce projet de loi. C'est dans les entreprises que la CFE-CGC poursuivra son développement pour soutenir et défendre les intérêts des salariés qui restent la première richesse de l'entreprise.

La volonté de la CFE-CGC de participer au dialogue qui anticipe et accompagne toute réforme ne faiblit pas. Et nous saurons, comme toujours, répondre présents à toute sollicitation du gouvernement pour travailler à construire et mettre œuvre les réformes dont notre pays a besoin. La CFE-CGC est aujourd'hui telle qu'elle a toujours été : libre et indépendante, critique et constructive, réaliste et inventive.

---

**SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE**

Maison de la CFE-CGC 63 Rue du Rocher 75008 PARIS

tél. : 01 55 30 13 19 – Site : [www.synep.org](http://www.synep.org) – Courriel : [synep@synep.org](mailto:synep@synep.org)



Le ndical

Le SYNEP CFE-CGC a mis sur son site un  
« **exprimez-vous** »  
à la disposition des enseignants et autres acteurs  
du système éducatif afin de recueillir leurs avis,  
propositions...

*Réactions et communiqués 2017*

---

**Communiqué du 21 juillet 2017  
EPNL (enseignement privé non lucratif)-IDCC 3218  
NAO 2017**

**Solidarité de branche et solidarité intersyndicale : le stylo de la Fep CFDT  
a dû une nouvelle fois dérapier !**

Les bonnes intentions et les grandes déclarations n'engageraient-elles que ceux qui les tiennent ?

Vous trouverez la réponse dans ces lignes !

Les dernières négociations annuelles de la nouvelle branche EPNL furent un exemple d'unité syndicale que nous n'avions pas connu depuis longtemps.

Le 5 juillet le Snec-CFTC, le SNEPL-CFTC, le SPELC, la Fep CFDT, le SYNEP CFE-CGC s'accordaient sur une communication commune, synthèse des demandes de chaque organisation, avec la volonté affirmée de ne pas accepter l'inacceptable notamment pour les sections qui n'ont pas bénéficié de revalorisation salariale depuis plusieurs années.

Le lendemain, jugeant que les propositions des employeurs, dont l'effort ne portait réellement que sur les rémunérations de la SEP 2015, étaient situées en deçà de la ligne rouge que nous nous étions fixés, huit des neuf des organisations syndicales présentes, Snec CFTC, Snepl CFTC, SPELC, SYNEP CFE-CGC, Sneip-CGT, Snpefp CGT, FO et Fep CFDT ont alors réaffirmé avec force, dans un communiqué commun, leur refus d'une NAO au rabais.

Mais le stylo de la Fep CFDT a dû une nouvelle fois dérapier, puisqu'elle seule, contre toute attente, a apposé sa signature sur l'accord qu'elle-même et toutes les organisations refusaient unanimement 10 jours plus tôt.

Les laissés pour compte de l'AEUIC, de la FESIC, les psychologues, les maîtres hors contrat... apprécieront cet accord de branche, dont le seul avantage est en gros de revaloriser de 0,7% les salaires des personnels "SEP 2015" ne laissant que quelques miettes aux autres quand ce n'est pas 0.

Alors que les arrêtés de représentativité ne sont pas encore publiés, le SYNEP CFE-CGC s'interroge sur la valeur de cette unique signature.

Pour sa part, dans ces négociations, le SYNEP CFE-CGC réaffirme sa solidarité avec ceux des personnels qui en sont les grands perdants et salue la détermination des autres organisations syndicales qui comme lui, ont joint l'acte à la parole.

**Alain BELLEUVRE**  
Secrétaire Général adjoint  
Représentant à la CCEPNL

---

**SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE**

Maison de la CFE-CGC 63 Rue du Rocher 75008 PARIS

tél. : 01 55 30 13 19 – Site : [www.synep.org](http://www.synep.org) – Courriel : [synep@synep.org](mailto:synep@synep.org)





Le ndical

Le SYNEP CFE-CGC a mis sur son site un  
« **exprimez-vous** »  
à la disposition des enseignants et autres acteurs  
du système éducatif afin de recueillir leurs avis,  
propositions...

*Réactions et communiqués 2017*

---

6 juillet 2017

## **Déclaration intersyndicale lors de la dernière réunion de négociation de la NAO 2017**

### **EPNL (enseignement privé non lucratif)-IDCC 3218**

« Nos organisations estiment que les revalorisations proposées sont insuffisantes. Nous demandons donc une revalorisation équivalente à 1% pour l'ensemble des personnels du champ EPNL. Ce 1% s'entend hors revalorisation de l'ancienneté et hors revalorisation du point de la fonction publique.

Nous rappelons que les grilles de classification des personnels dont la rémunération est indexée sur le point de la fonction publique n'ont pas été révisées depuis plus de 5 ans et présentent des niveaux de rémunération faibles.

- Nous redisons en outre notre attachement à ce qu'au moins une mesure commune à l'ensemble des personnels du champ EPNL soit prise, et à la vertu symbolique de cet engagement. Nous entendons la volonté de la mise en œuvre de l'observatoire sur l'égalité professionnelle. Il n'en demeure pas moins que cette mesure reste insuffisante.

Les mesures que nous proposons en faveur de l'égalité professionnelles ont une valeur symbolique forte. Nous les reformulons par conséquent. Les éléments apportés ce matin sur l'impact de l'ancienneté nous montrent le faible coût que représenterait la prise en compte de l'ancienneté à 100 % pour les salariés en congé parental, qui plus est sur une population restreinte (ex : 0,25% pour l'AEUIC).

- Par ailleurs, concernant les psychologues, certaines DDEC ont revalorisé de 50 pts les personnels de leur service, au regard de l'indigence de la grille de rémunération de ces personnels, de la perte de pouvoir d'achat sur ces dernières années et de la valeur ajoutée de leur travail.
- Concernant la protection sociale complémentaire des personnels, nous prenons acte de la volonté d'engager la réflexion sans tarder. Nos organisations s'inscriront dans cette démarche activement.

**Snec CFTC, Snepi CFTC, SPELC, SYNEP-CFE-CGC, Sneip-CGT, Snepfp CGT, FO et  
Fep CFDT**

---

**SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE**

Maison de la CFE-CGC 63 Rue du Rocher 75008 PARIS

tél. : 01 55 30 13 19 – Site : [www.synep.org](http://www.synep.org) – Courriel : [synep@synep.org](mailto:synep@synep.org)

**5 juillet 2017**

## **NAO 2017 Déclaration intersyndicale après la 2<sup>ème</sup> suspension de séance EPNL (enseignement privé non lucratif) IDCC 3218**

« Au moment où le Ministère instruit la demande d'extension de la convention collective EPNL, le message délivré cette après-midi est particulièrement négatif alors même que la Convention collective unique est née d'une demande de la Fesic et AEUIC de rejoindre une branche plus importante.

Au vu du résultat des négociations de ces dernières années dans les différentes branches regroupées, nos organisations affirment qu'il n'est pas envisageable que les négociations ne débouchent pas sur **une proposition minimum commune à l'ensemble des personnels du champ EPNL.**

Nous sommes dans une branche unique, avec un collège employeur unique.

**En conséquence, nous demandons :**

- une **revalorisation de 1% pour l'ensemble des personnels.**
- **L'élargissement à l'ensemble du champ EPNL des mesures d'égalité professionnelle négociées pour les salariés de la section 9 et applicables dès le 1<sup>er</sup> septembre 2017, à savoir :**
  - o La prise en compte de **l'ancienneté à 100% pour le congé parental**
  - o La **proposition d'un départ en formation à chaque salarié au retour d'un congé parental**
  - o Une **formation commune des IRP et cadres recruteurs-dirigeants sur les enjeux de l'égalité professionnelle**
  - o Par ailleurs nous soulignons que dans le cadre de la NAO 2016, il avait été acté la création d'un **observatoire de l'égalité professionnelle**, observatoire dont nous attendons toujours la création un an après

Il a nous a été répondu cette après-midi qu'il n'était pas envisageable de prendre des mesures en ce sens avant d'avoir réalisé un état des lieux. Ceci est « inentendable ». C'est ce qui nous avait déjà été répondu l'an dernier lors de la NAO pour les personnels SEP. Nous rappelons que les négociations annuelles doivent obligatoirement porter sur ce thème et qu'il n'existe à ce jour aucune mesure en la matière dans les différentes sections de la branche.

En ce qui concerne la protection sociale complémentaire des salariés, nous souhaitons :

- qu'un état des lieux sur l'ensemble du champ EPNL soit engagé dès la rentrée pour la prévoyance pour pouvoir s'emparer du sujet début 2018
- et de prévoir également, dans un 2<sup>ème</sup> temps, un état des lieux pour la complémentaire santé (à échéance de la fin 2018)





Le ndical

Le SYNEP CFE-CGC a mis sur son site un  
« **exprimez-vous** »  
à la disposition des enseignants et autres acteurs  
du système éducatif afin de recueillir leurs avis,  
propositions...

## *Réactions et communiqués 2017*

---

Par ailleurs, pour prendre en compte les réalités des personnels relevant des différentes sections (fort contrastées), et dans la perspective d'harmonisation des dispositions conventionnelles, nous faisons les **demandes complémentaires suivantes pour chaque section de la CC EPNL :**

- **Section 1 - AEUIC :**

Revalorisation des **coefficients hiérarchiques** (salaires réels) de **+ 5 points**

- **Section 2 – FESIC :**

Revalorisation des **grilles** comme suit :

○ **+ 1%** pour les **niveaux A à H**

○ **+ 0,4%** pour le **niveau I** ainsi que pour **les non-permanents**

- **Sections 3 – 4 et 7 (maîtres hors contrat du 1<sup>er</sup> degré et 2<sup>nd</sup> degré) :**

Revalorisation des **grilles** indiciaires de **+ 5 points**

- **Section 5 – psychologues :**

Revalorisation des **grilles** indiciaires de **+ 36 points**

- **Section 6 – chefs de travaux et maîtres de l'enseignement technique :**

○ **Chefs de travaux** : revalorisation de la **part fixe** de **+ 5 points**

○ **Enseignants** : revalorisation des **grilles** indiciaires de **+ 5 points**

- **Section 8 – CFA CFC & écoles de production :**

Revalorisation de **+ 0,5%**

- **Section 9 – SEP :**

Revalorisation de **+ 0,5%**

Nous rappelons que pour les personnels dont la rémunération est indexée sur le point de la fonction publique, leur rémunération a été gelée de 2010 à 2016 entraînant une perte de pouvoir d'achat de 6,33% au regard de l'évolution de l'indice des prix à la consommation sur la même période.

**Snec-CFTC, SnepI-CFTC, SPELC, SYNEP CFE-CGC et Fep CFDT**



Le ndical

Le SYNEP CFE-CGC a mis sur son site un  
« **exprimez-vous** »  
à la disposition des enseignants et autres acteurs  
du système éducatif afin de recueillir leurs avis,  
propositions...

*Réactions et communiqués 2017*

---

### **Edito de François Hommeril**

Président de la CFE-CGC

Cher(e)s collègues,

Les élections présidentielles et législatives viennent de bouleverser un schéma politique fondé sur le bipartisme et l'alternance.

Dans ce contexte nouveau, quel rôle pour les partenaires sociaux au niveau de l'entreprise, de la branche et au niveau national interprofessionnel ? Quels sont les champs qui seront désormais ouverts à la négociation, à quel niveau et quel socle social commun ?

Pour les militants de la CFE-CGC, le nouveau contexte (fonctionnement des IRP ; disparition du principe de faveur...) devra être appréhendé et maîtrisé à l'instar des réformes Rebsamen et El Khomri en 2015 et 2016.

L'importante progression de la CFE-CGC sur le dernier cycle électoral (+ 17 % en voix) nous permet d'être à la fois fiers et vigilants ; notre compétence est une force pour faire adhérer les salariés à notre vision de la société et c'est aussi une capacité à nous adapter à un environnement qui évolue très vite même s'il devient plus contraignant. Le CFS vous accompagnera dans ce parcours pour vous permettre de faire face.

Je vous remercie pour cette attention de tous les jours qui fait de la CFE-CGC, l'organisation qui accompagnera avec efficacité les salariés.

Je vous souhaite une bonne trêve estivale auprès de vos familles et de vos proches.

2 juillet 2017  
François Hommeril  
Président de la CFE-CGC

---

**SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE**

Maison de la CFE-CGC 63 Rue du Rocher 75008 PARIS

tél. : 01 55 30 13 19 – Site : [www.synep.org](http://www.synep.org) – Courriel : [synep@synep.org](mailto:synep@synep.org)



Le indical

Le SYNEP CFE-CGC a mis sur son site un  
« **exprimez-vous** »  
à la disposition des enseignants et autres acteurs  
du système éducatif afin de recueillir leurs avis,  
propositions...

*Réactions et communiqués 2017*

---

## **COMMUNIQUE INTERSYNDICAL DU 11 MAI 2017**

**à la sous-commission de l'emploi du Rhône**

Le mouvement de l'emploi 2017 dans le Rhône a commencé le 18 avril, puis s'est poursuivi les 4 et 5 mai. L'ensemble des organisations syndicales des maîtres a constaté, dès la deuxième séance du 4 mai, que l'application des accords de l'emploi était mise à mal. Nos 6 organisations sont signataires de ces accords et en tant que tels les respectent dans leur intégralité.

Sont aussi signataires les organisations de chefs d'établissement et le SGEC, tout autant soucieux de faciliter l'emploi et de respecter l'équité entre les maîtres et les établissements.

Or nous avons dû pendant les journées des 4 et 5 mai rappeler à plusieurs reprises le contenu de ces accords. A savoir que les maîtres ont le droit de muter, nous parlons bien de droit et non d'obligation de résultat.

Une certaine souplesse (que permettent les textes) peut être appliquée.

Mais ce qui a été construit pas à pas au plan national dans la concertation, ne peut souffrir de dérives locales, sans mettre en danger l'équité entre les maîtres et le dialogue en confiance.

Or, il apparaît que dans ce mouvement de l'Emploi Rhodanien 2017, certains maîtres ne sont a priori pas reçus! Et certains postes peuvent alors être « réservés » pour des maîtres en priorité moins élevée.

De même des postes sont bloqués pour des CAER alors que le principe des mutations n'est pas de faire disparaître des postes mais juste de déplacer ces mêmes postes. Où est-il écrit dans les accords que les lauréats CAER étaient prioritaires sur des maîtres en demande de mutation ?

Nos organisations ne peuvent accepter ces façons de faire.

Par ailleurs les organisations syndicales de maîtres demandent la liste des établissements bénéficiant d'un tuteur (articles 2.3.3 et 5.1.4 des Accords).

Nous souhaitons donc que les prochaines réunions ne nous obligent pas à rappeler en permanence le contenu des accords, cela nous conduirait en effet à faire une saisine de la CAE.

Nous souhaitons aussi que l'ensemble des acteurs présents en sous-commission du Rhône respectent et appliquent les accords signés.

**FO, CGT, CFTC, CFDT, SPELC et CGC**

---

**SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE**

Maison de la CFE-CGC 63 Rue du Rocher 75008 PARIS

tél. : 01 55 30 13 19 – Site : [www.synep.org](http://www.synep.org) – Courriel : [synep@synep.org](mailto:synep@synep.org)



Le ndical

Le SYNEP CFE-CGC a mis sur son site un  
« **exprimez-vous** »  
à la disposition des enseignants et autres acteurs  
du système éducatif afin de recueillir leurs avis,  
propositions...

*Réactions et communiqués 2017*

---

## Représentativité syndicale 2017 : Notre forte progression

### Forte progression de la CFE-CGC

Avec 19.39 % des suffrages exprimés dans son champ statutaire de l'encadrement, la CFE-CGC conforte sa représentativité au niveau national interprofessionnel et améliore son score tous collèges confondus (passant de 10,78% en 2013 à 12.27% en 2017).  
La CFE-CGC est en progression constante sur tous les terrains.

### Forte progression du SYNEP CFE-CGC

Les principaux résultats du SYNEP CFE-CGC en 2017 (en 2013) :

Enseignement Privé Indépendant (ex hors contrat) : 14% (8,3%)

Universités et instituts catholiques (UDESCA) : 23,5% (17,36)

Enseignement Écoles Supérieures Ingénieurs (FESIC) : 13,6% (15,22%) mais après le départ des écoles de l'UGEI.

Esthétique Cosmétique Parfumerie Enseignement : 17,2% (2,48%)

Maisons Familiales Rurales : 8,6% (8,15%)

Attention ! Ces résultats sont bruts et sont tels qu'ils ont été transmis au Haut Comité du Dialogue Social. Ils ne préjugent pas d'ultimes ajustements qui pourront les modifier.

Dans les autres branches le SYNEP CFE-CGC n'a pas atteint le seuil fatidique de la représentativité de 8%, malgré ses progressions.

Concernant la branche des salariés de l'enseignement privé (SEP 2015) ex PSAEE : 2,1% (1,59% en 2013). Résultat prévisible puisqu'il tient compte du vote de tous les enseignants agents de l'État, bien qu'ils ne soient pas concernés par cette convention. Le SYNEP CFE-CGC va contester le mode de calcul de la représentativité au sein de cette branche.

Merci à toutes nos équipes sur le terrain !

Le 31 mars 2017

---

**SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE**

Maison de la CFE-CGC 63 Rue du Rocher 75008 PARIS

tél. : 01 55 30 13 19 – Site : [www.synep.org](http://www.synep.org) – Courriel : [synep@synep.org](mailto:synep@synep.org)



Le ndical

Le SYNEP CFE-CGC a mis sur son site un  
« **exprimez-vous** »  
à la disposition des enseignants et autres acteurs  
du système éducatif afin de recueillir leurs avis,  
propositions...

*Réactions et communiqués 2017*

---

## Élections TPE 2016 : la CFE-CGC, première organisation syndicale dans l'encadrement

Avec 28,83 % des voix dans le collège cadre, la CFE-CGC améliore son score de 2012 de presque 2%. Si ce résultat renforce la position catégorielle de la CFE-CGC dans l'ensemble des entreprises, petites et grandes, il faut toutefois déplorer la faible participation (7,35 %) et les conditions dans lesquelles s'est tenu ce scrutin.

**Les résultats des élections professionnelles dans les très petites entreprises** (moins de 11 salariés) organisées entre le 30 décembre et le 13 janvier (jusqu'au 20 janvier outre-mer) confirment encore une fois, la montée en puissance de la CFE-CGC dans le paysage syndical français.

La CFE-CGC salue et félicite l'excellent travail de terrain mené par ses militants et toutes ses structures pendant la campagne **pour rencontrer les salariés des TPE et répondre à leurs problématiques** : autonomie, responsabilité, gestion des urgences, flexibilité des horaires, distance domicile/lieu de travail, rémunération, isolement, etc.

**Comme l'a toutefois rappelé François Hommeril lors de ses vœux à la presse** du 31 janvier au siège confédéral, la CFE-CGC ne peut que déplorer le faible taux de participation (7,35 %), inférieur à 2012 (10,38 %) et largement imputable aux conditions dans lesquelles s'est tenu ce scrutin organisé par le ministère du Travail (**report des dates initialement prévues, séries de dysfonctionnements ayant empêché certains électeurs de voter...**).

Ce vote, qui s'effectuait sur sigle, va permettre de désigner les représentants syndicaux dans les futures commissions paritaires régionales (CPRI), des instances paritaires qui, dans chaque région, vont représenter, défendre et conseiller les salariés. Dans les TPE, cette représentation repose sur la mesure de la représentativité des organisations syndicales au niveau des branches professionnelles et au niveau national interprofessionnel. La représentativité catégorielle de la CFE-CGC doit absolument être retenue pour son attribution représentative de siège dans les CPRI. A défaut, l'expression des salariés de l'encadrement dans les TPE ne seraient pas pris en compte.

Les résultats de ce scrutin vont également contribuer à la future désignation des conseillers prud'hommes qui traitent les litiges individuels entre un employeur et un salarié.

**Syndicat de l'encadrement**, partenaire social indépendant et exigeant, la CFE-CGC, en progression constante, s'engage désormais à peser de tout son poids dans les CPRI au service des salariés de l'encadrement dans les TPE (4,5 millions de salariés).

Rappelons enfin que ces bons résultats enregistrés par la CFE-CGC à l'occasion de ces élections TPE entreront dans le cadre du calcul de la représentativité des organisations syndicales au niveau national interprofessionnel, dont la prochaine mesure devrait officiellement être dévoilée le 31 mars.

---

**SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE**

Maison de la CFE-CGC 63 Rue du Rocher 75008 PARIS

tél. : 01 55 30 13 19 – Site : [www.synep.org](http://www.synep.org) – Courriel : [synep@synep.org](mailto:synep@synep.org)